



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

police judiciaire

Question au Gouvernement n° 659

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Depuis le début de l'année, les départements de l'Ile-de-France, dont Paris, connaissent une augmentation sensible de la délinquance. L'insécurité progresse et exaspère nos concitoyens.

Ma question sera précise car, en ce domaine, vous nous avez répondu souvent au cours des derniers mois par des pirouettes. Il ne suffit pas, en effet, de parler de sécurité, de citer des colloques, d'annoncer des rapports pour résoudre le problème.

M. Thierry Mariani. Très bien !

M. Nicolas Dupont-Aignan. Il ne suffit pas non plus d'annoncer à grand renfort de publicité le recrutement d'adjoints de sécurité, qui, s'ils sont utiles, ne font que remplacer les appelés du contingent qui quittent en ce moment nos commissariats.

M. Jean-Marie Le Guen. Qui l'a décidé ?

M. Nicolas Dupont-Aignan. Deux éléments motivent notre inquiétude.

En premier lieu, dans de nombreux commissariats de banlieue, les effectifs sont en baisse et des postes de brigadier, essentiels pour encadrer les jeunes policiers, sont vacants. Ils figurent dans les statistiques de votre ministère, mais, sur le terrain, les brigadiers ne sont pas présents.

En second lieu, depuis le mois de mars, une grève du zèle des officiers de police judiciaire de la capitale entraîne de graves conséquences: des dossiers de filature ou des enquêtes d'initiative ne sont plus lancés, ce qui perturbe énormément l'efficacité de la police nationale.

Au-delà de leurs revendications, quand le Gouvernement compte-t-il mettre fin à ce conflit, très dangereux pour le fonctionnement de la sécurité, dont les conséquences énormes entraînent l'exaspération de nos concitoyens ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je trouve paradoxal que ce soit aujourd'hui, alors que la police judiciaire, aidée par de nombreux éléments des renseignements généraux et de la DST, vient de réaliser une opération remarquable par le degré de coordination qu'elle impliquait entre les différents services intéressés, avec la justice et avec les polices étrangères,...

M. Jean-Louis Debré. Cela n'a rien à voir !

M. le ministre de l'intérieur. ... que vous me posiez une telle question. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)

Les mesures prises à la suite de la réforme des corps de la police nationale, pour aboutir à une plus grande transparence des indemnités versées aux officiers de police, ont provoqué, notamment au sein de la police judiciaire, un certain nombre d'interrogations auxquelles je me suis efforcé jusqu'à présent de répondre et auxquelles j'entends répondre. Il s'agit en effet de fonctionnaires remarquables, ils le démontrent encore aujourd'hui à travers une opération qui a abouti à quarante-neuf mises en garde à vue pour assurer le bon déroulement de la Coupe du monde de football. Cette volonté de transparence n'est pas toujours comprise parce qu'il existait différents niveaux d'indemnités. Je ferai en sorte que des réponses très concrètes et très précises soient apportées.

Avec le plein appui de M. le Premier ministre, j'ai déjà pris un certain nombre de mesures, et je ferai en sorte que, compte tenu des départs à la retraite, très nombreux en effet dans les années que nous vivons en raison des recrutements effectués il y a à peu près trente-cinq ans, des recrutements par anticipation permettent en quelque sorte de lisser la courbe et d'éviter que des gens partant à la retraite soient remplacés avec un an, voire deux ans de retard.

Tous ces problèmes sont suivis attentivement, croyez-le. Nous veillons sur tous les fronts pour assurer la sécurité des Français. (Applaudissements sur de nombreux plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

**Circonscription :** Essonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 659

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mai 1998, page 4282

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 mai 1998